**NOTE DE RENTRÉE**

*Directrice* : *Mme Paule BERTHELOT*

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

🕿 05 94 35 40 42

🕿 06 94 22 43 85

🖳 [ce.9730032X@ac-guyane.fr](mailto:%20%20ce.9730032X@ac-guyane.fr)

Ecole Jules MINIDOQUE

16, rue Victor CEIDE

970354 Rémire-Montjoly

**Année scolaire**

**2021/2022**

|  |  |
| --- | --- |
| **L’ECOLE** | |
| http://www.deedeeparis.com/blog/images/3615%20mavie/lapin-en-retard.jpg | **Horaires de l’école :**  Lundi, mardi, jeudi vendredi : 7h30-11h00 / 13h00-14h40  Mercredi : 7h30-11h  Vendredi l’après-midi : 13h00-14h30  Le portail est ouvert 10 minutes avant, le matin à 7h20 et l’après-midi à 12h50..  Les enfants sont sous votre responsabilité avant l’ouverture de l’école et après l’heure de sortie. |
| http://freecoloringpagesite.com/coloring-pics/telephone-coloring-pages-1.jpg | **Fréquentation scolaire :**  Nous vous rappelons que la fréquentation régulière de l’école est **obligatoire.**  Pour la sécurité de tous les élèves, en cas d’absence de votre enfant, merci de prévenir impérativement le **matin même** par téléphone (05 94 35 40 42) puis **confirmer ultérieurement par écrit** en remplissant le billet d’absence (agrafé à la fin du cahier de liaison ou du porte-vues de votre enfant) et le remettre à l’enseignant(e). |
|  | **Protocole sanitaire**  Le protocole sanitaire de la rentrée 2021 diffusé par le ministère est accessible ici => <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-defonctionnement-324257>  Les effets de ces dispositions sur la vie de l’école sont les suivantes :  •Distanciation physique : obligatoire.  •Limitation du brassage : obligatoire.  •Lavage des mains à l’arrivée dans l’établissement ; avant et après chaque repas ; après le passage aux toilettes ; dans la classe du dernier cours avant de quitter l’établissement. Des distributeurs de gel hydroalcoolique ont été installés dans les classes. Du savon est disponible dans chaque classe et dans les toilettes.  •**Port du masque obligatoire pour tous les personnels et tous les élèves : prévoir plusieurs masques pour la journée.**  •Ventilation des locaux.  •Désinfection et nettoyage des surfaces et des sols.  •Vérification par les parents de la température de leur enfant en cas de survenue de symptômes.  •Maintien au domicile en cas de doute sur les symptômes observés.  •Nécessité de déclaration d’un cas confirmé au domicile. |
| **MESURES COVID-19** | |
|  | -La circulation dans l’école est réglementée avec un sens de circulation imposé pour les entrées et les sorties. Suivre la signalétique au sol.  -La récréation du matin est alternée : 9h00/9h15 et 9h15/9h30  -Accueil des élèves le matin directement dans les classes sauf pour les élèves du dispositif ULIS.  -Les parents d’élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans l’établissement sauf, en cas de rendez-vous.  -Il est vivement recommandé aux parents de prendre un rendez-vous avec les enseignants par l’intermédiaire du cahier de liaison de votre enfant.  -Le port du masque est obligatoire pour toute personne franchissant le seuil de l’école. Il vous sera demandé de vous désinfecter les mains à l’entrée.  -Il est porté à la connaissance des parents, qu’à tout moment, la direction pourrait être amenée à prendre la température des élèves par le biais d’un thermomètre à infrarouge. Celui-ci sera dirigé sur le bras de l’enfant et pas sur son front.  -De même les parents devront s’assurer avant d’aller à l’école, que leur enfant n’est pas fiévreux : température à 38°.  -Des mesures seront prises pour tout élève ou personnel présentant des symptômes :  \***application immédiate des gestes barrière**  **\*prise de température et surveillance des symptômes**  **\*appel des parents**  **\*information au rectorat**  **\*si nécessaire investigation par l’ARS.** |
|  | |
| **ADMINISTRATIF** | |
| http://t3.gstatic.com/images?q=tbn:ANd9GcQveElqFc3vIgBEvLd5iq_nO6UM39nqZ1530smAEHvFZHgEiAVz25alaRZLCg | **Relation parents/enseignants :**   * Réunions de rentrée :   D’ici quelques jours, nous programmerons les réunions de classe pour vous rencontrer et répondre à vos questions.   * Cahier de liaison :   C’est le lien entre la famille et l’école.  Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être **signées** après en avoir pris connaissance, **votre signature est la preuve que le message a bien été reçu**.  Vous êtes invités à y noter :   * Les demandes de rendez-vous avec l’enseignant(e) ou la directrice. * Les justifications d’absence (billet d’absence en fin de cahier ou de porte-vues) * Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone…) ou de situation familiale (divorce, mariage…) * Tout problème de santé ou familial susceptible de gêner votre enfant dans sa vie à l’école. * Toute information que vous jugerez utile de faire savoir à l’enseignant(e)   Préférez écrire un mot plutôt que de donner les informations rapidement à l’oral au portail, elles risqueraient d’être oubliées. |
| http://www.ville-horme.fr/sites/ville-horme/local/cache-vignettes/L210xH155/papier-d60c1.jpg | **Le « Pack de rentrée » :**  Vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs à compléter et à ramener **rapidement.**  **Assurance scolaire :**  Elle est **obligatoire.** Les familles sont libres du choix de leur assureur.  Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :   * **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par l’enfant. * **Responsabilité individuelle corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par l’enfant.   Vous devez donc soit fournir une attestation certifiant que votre enfant est assuré à la fois en responsabilité civile et en individuelle corporelle, soit souscrire une assurance scolaire qui compléterait votre contrat familial. |
| j0404926[1] | **Coopérative scolaire :**  La participation à la coopérative est facultative. Celle-ci sert à financer les différentes sorties pédagogiques et l’achat du petit matériel pour les activités en classe.  L’existence et la vie de notre coopérative sont liées à la participation de chacun. La cotisation est en moyenne de 25 euros par enfant dont 5 euros vous seront réclamés pour l’adhésion à l’USEP (voir l’enseignant(e) de votre enfant).  Vous pourrez régler par chèque à l’ordre de l’OCCE Jules MINIDOQUEou en espèces. |
| http://eluslyceens.unl-fr.org/wp-content/uploads/2011/03/urne.jpg | **Élections des représentants des parents d’élèves au conseil d’école :**  Les élections auront lieu le vendredi 8 octobre2021 .  Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler à la Directrice le plus rapidement possible et avant la fin septembre. |
|  | |
| **INFORMATIONS DIVERSES** | |
| http://www.babelio.com/users/QUIZ_La-litterature-et-le-sport-_1054.jpeg | **Activités sportives :**  Pendant l’année, votre enfant pratiquera des activités sportives dans le cadre de l’enseignement scolaire. Selon les jours fixés par l’enseignant(e), il conviendra d’habiller les enfants en conséquence. |
|  | **Matériel :**  Une liste de fourniture vous a été remise. Il convient de vérifier régulièrement durant l’année scolaire que votre enfant à tout le matériel nécessaire à son travail (ravitaillement des trousses en crayons à papier, colles, stylos bleus…) |
| http://3.bp.blogspot.com/_YKd8jtNeB70/SNn9tUdudqI/AAAAAAAAHOs/jTOz2U_3bC0/s400/poux.jpg | **Parasites :**  Aucune école n’est à l’abri des poux. Vous devez être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie…  Merci d’avertir l’école si votre enfant a des poux. |
| Afficher l'image d'origine | **Médicaments :**  Les enseignants et le personnel de service ne sont pas autorisés à administrer de médicaments aux enfants. En conséquence, **les médicaments sont formellement interdits à l’école.** |
| Afficher l'image d'origine | **Collation**  Conformément aux recommandations de la médecine scolaire, la seule boisson autorisée est l’eau (pas de soda, pas de jus). Privilégiez l’usage de la gourde. De même pour la collation, les produits non transformés sont recommandés : fruit…  Pour les anniversaires, les enfants peuvent amener un gâteau (si leur enseignante est d’accord). Ce gâteau doit être, pour des raisons d’hygiène, du commerce, sans crème et dans son emballage. |
|  | **Restauration scolaire**  Le mercredi, les portes de l’école sont ouvertes à partir de 12h30 pour récupérer les élèves inscrits à la cantine. |
| Afficher l'image d'origine | **Objets personnels**  Afin d’éviter les pertes et confusions diverses, il est conseillé de marquer les vêtements et effets personnels au nom de chaque enfant.  Les enseignantes et le personnel de service ne peuvent être tenus pour responsables de la perte ou de la détérioration d’objets personnels (bijoux, jouets…) apportés à l’école. |
| j0236564[1] | **Vacances scolaires** :   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Vacances** | **Date de fin des cours** | **Date de reprise** | | Rentrée scolaire des élèves. | Jeudi 2 septembre 2021 | | | Vacances de la Toussaint. | Samedi 23 octobre 2021 | Lundi 8 novembre 2021 | | Vacances de Noël. | Samedi 18 décembre 2021 | Lundi 3 janvier 2022 | | Vacances de carnaval | Samedi 19 février 2022 | Lundi 7 mars 2022 | | Vacances de Pâques | Jeudi 14 avril 2022 | Lundi 2 mai 2022 | | Pont de L’Ascension | Mercredi 25 mai 2022 | Lundi 30 mai 2022 | | Sortie des élèves. | Vendredi 8 juillet 2022 | |   Les départs en vacances ont lieu après la journée de classe et la reprise le matin de la date indiquée. |

Si toutefois vous avez d’autres questions, n’hésitez pas à vous rapprocher de l’équipe enseignante.

A toutes et à tous, nous vous souhaitons une bonne rentrée et plus particulièrement une bonne année scolaire à tous nos élèves.

Signature des parents L’équipe enseignante